

Poste à galères

À LA LETTRE En raison d'un usage insuffisant de sa case postale, un client du Géant Jaune risque de ne plus pouvoir l'utiliser du tout.

Pour des raisons qui ne regardent que lui, monsieur Tschäppât* a préféré à la traditionnelle boîte aux lettres la solution de la case postale. Plusieurs fois par semaine et depuis des années, il se rend donc au centre de son village afin de relever son courrier. Tout allait donc pour le mieux et il n'y avait aucune raison que ça change.

Mais un matin, sans doute pluvieux, monsieur Tschäppât trouvait dans sa case une lettre de La Poste, qui commençait comme suit : « Les batteries de cases postales sont régulièrement contrôlées afin de les adapter aux conditions actuelles. »

CASE-TOI PÔV' CON!

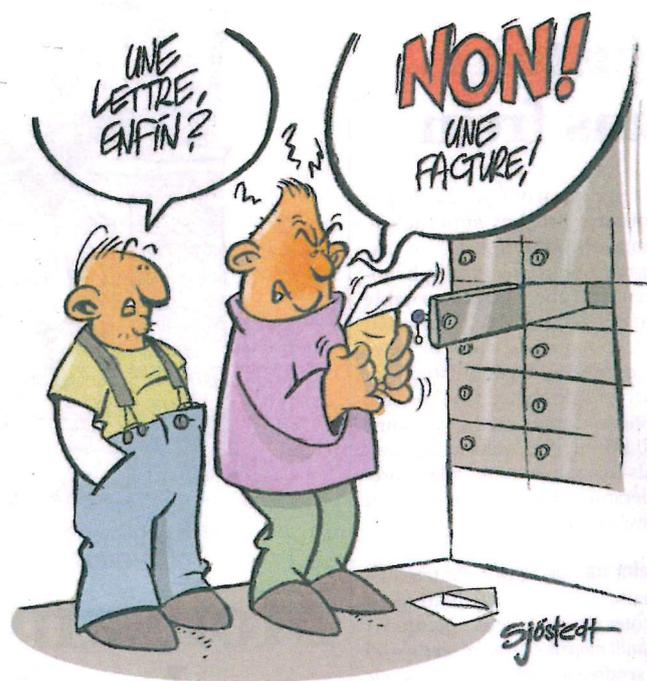
C'était, à n'en pas douter, un mauvais présage. Et en effet : en vertu de ces contrôles réguliers, La Poste signifiait à ce client qu'il ne remplissait pas les conditions pour continuer à profiter gratuitement et sereinement de sa petite case postale personnelle. Et ces conditions, quelles sont-elles ? Pour qu'on lui fiche une paix royale, le détenteur d'une case doit recevoir un minimum de 15 lettres adressées par semaine ou trois lettres adressées par jour. Conditions que monsieur Tschäppât, qui n'est ni une rock star

ni un abonné aux poursuites, ne remplit pas.

Dans son courrier, La Poste lui propose donc de se rabattre sur une boîte aux lettres. Boîte aux lettres qu'il s'agit bien sûr d'acquérir et d'installer à ses frais, et qui doit répondre aux multiples exigences de La Poste en termes de matériau, de format, d'emplacement et d'éclairage. Ce qui, à en croire un installateur de la région, coûte entre 500 francs et beaucoup plus.

Ajoutons-y le coût psychologique que suppose un changement d'adresse. Certes, La Poste offre au client de faire suivre son courrier gratuitement pendant un an, mais ça ne fait que repousser le problème. La Poste, arrangeante, propose une dernière solution à monsieur Tschäppât : il peut « bénéficier de la case postale extra », qui est extra, parce qu'au lieu d'être gratuite, elle coûte 240 francs par année.

Contacté, le porte-parole du Géant Jaune commence par souligner le peu de pertinence des cases postales à l'ère du tout numérique. Si, selon ses dires, elles ont effectivement fait fureur au moment de leur invention dans les années 1880, on en serait un peu revenu. Les chiffres ne trompent pas, d'ailleurs : sur 351 000 cases



postales en Suisse, seules 194 000 seraient utilisées. Ah bon? Ce n'est donc pas que monsieur Tschäppât sous-exploite une case qui serait vitale à d'autres. Non : il entrave la frénésie de rationalisation qui s'est emparée de La Poste, voilà ce qu'on lui reproche. Ce que La Poste voudrait, toujours selon son porte-parole, c'est réduire progressivement cette infrastructure trop lourde et concentrer ce qu'il en reste dans des centres. C'est dans cette optique que ces quotas de 15 lettres par semaine pour les usagers actuels (et 25 lettres par semaine pour d'éventuels usagers futurs) ont été fixés aux alentours de 2011.

On ne peut malheureusement pas recommander à monsieur Tschäppât de s'envoyer à lui-même 15 lettres par semaine afin de conserver sa case postale : ça reviendrait à 663 francs par année, sans compter qu'il serait contraint de lire sans cesse des lettres dont il connaît déjà le contenu. Mais pour sa consolation, monsieur Tschäppât détient désormais la preuve écrite que si La Poste compte 157 000 cases de trop, il lui en manque quand même une!

① Séverine André

* nom d'emprunt, vrai nom connu de la rédaction